



République Française
Département : DRÔME
Arrondissement : NYONS

Procès verbal

Le mardi 09 avril 2024 à 20 H 30, le conseil municipal, régulièrement convoqué le 02 avril 2024, s'est réuni sous la présidence de Philippe REYNAUD

Présents : Philippe REYNAUD, Damien BOMPARD, Jean-Marc GRANCONATO, Paul-Henri BARBEROUSSE, Sandra GOVIN, Jean-Noël PETITJEAN, Alexandrine VILLALONGA-BONNET

Représentés :

Absents et excusés : Pieter LE CLERCQ, Romain MAGAND, Damian PATUREL

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Damien BOMPARD est désigné(e) comme secrétaire de séance.

Il est ensuite procédé à l'examen des points inscrits à l'ordre du jour

- Approbation du procès-verbal de la séance du 11 mars 2024
- **Budget communal** : vote du compte de gestion et du compte administratif 2023 - Affectation du résultat - Vote des taux d'imposition 2024 - Subventions aux associations - Budget primitif 2024
- **Budget de l'eau** : vote du compte de gestion et du compte administratif 2023 - Affectation du résultat - Budget primitif 2024
- Questions diverses et informations

1°) Des explications sont demandées concernant le dossier de la passerelle

Damien Bompard informe sur les travaux de finition : pas de rochers, ce sera juste une dalle béton de 12 cm sur une rampe de chaque côté. Il est toujours dans l'attente du devis. Dès réception, il sera transmis à l'ensemble des conseillers.

Le procès-verbal de la séance du 11 mars 2024 est adopté à l'unanimité

2°) Budget communal

- **Délibération sur le compte de gestion - BOUVIERES 2024 (N° DE_2024_007)**

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris la journée complémentaire ;

2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
 - déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Adopté à l'unanimité

• **Délibération sur le compte administratif - BOUVIERES 2023 (N° DE_2024_008)**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de REYNAUD Philippe délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par REYNAUD Philippe après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	21 378.99			54 300.76	21 378.99	54 300.76
Opérations exercice	56 195.07	140 831.10	124 019.87	202 030.35	180 214.94	342 861.45
Total	77 574.06	140 831.10	124 019.87	256 331.11	201 593.93	397 162.21
Résultat de clôture		63 257.04		132 311.24		195 568.28
Restes à réaliser	110 080.00	24 988.00			110 080.00	24 988.00
Total cumulé	110 080.00	88 245.04		132 311.24	110 080.00	220 556.28
Résultat définitif	21 834.96			132 311.24		110 476.28

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le maire ne prend pas part au vote.

Adopté à l'unanimité

• **Affectation du résultat de fonctionnement -Bouvières (N° DE_2024_009)**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de REYNAUD Philippe

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice

- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice

- constatant que le compte administratif fait apparaître un **excédent de 132 311.24**

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	54 300.76
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	36 758.00
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	78 010.48
Résultat cumulé au 31/12/2023	132 311.24

A.EXCEDENT AU 31/12/2023	132 311.24
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	21 834.96
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	110 476.28
B.DEFICIT AU 31/12/2023	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Adopté à l'unanimité

- **Fixation des taux d'imposition (N° DE_2024_010)**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2121-29,
Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide

- de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2024 par rapport à ceux de 2023 soit :
 - TH : 9 %
 - TFB : 28 %
 - TFPNB : 86.07 %

- de charger M. Le maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Adopté à l'unanimité

- Délibération sur le budget primitif - BOUVIERES 2024 (N° DE_2024_011)

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2024 de la Commune BOUVIERES,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune BOUVIERES pour l'année 2024 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 430 901,00 €

En dépenses à la somme de : 430 901,00 €

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	162 755,00 €

Chapitre	Libellé	Montant
012	Charges de personnel, frais assimilés	29 702,00 €
014	Atténuations de produits	2 000,00 €
023	Virement à la section d'investissement	25 511,00 €
65	Autres charges de gestion courante	58 951,00 €
66	Charges financières	8 410,00 €
67	Charges spécifiques	1 000,00 €
68	Dot. aux amortissements et provisions	200,00 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		288 529,00 €

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
002	Résultat de fonctionnement reporté	110 476,00 €
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	6 060,00 €
73	Impôts et taxes	93 706,00 €
74	Dotations et participations	51 827,00 €
75	Autres produits de gestion courante	26 460,00 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		288 529,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
16	Emprunts et dettes	13 292.00
20	Immo. incorporelles	3 720.00 €
21	Immo corporelles	117 500.00 €

Chapitre	Libellé	Montant
23	Immo en cours	7 860.00 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		142 372,00 €

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
10	Dotations	27 416,00 €
13	Subventions	24 988.00 €
16	Cautions	1 200.00 €
001	Solde d'exécution section investissement	63 257,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	25 511,00 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		142 372,00 €

Adopté à l'unanimité

3°) Budget de l'eau

- **Délibération sur le compte de gestion - SERVICE EAU DE BOUVIERES 2024 (N° DE_2024_012)**

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris la journée complémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
 - déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Adopté à l'unanimité

Transmis en préfecture le 16/04/2024

- **Délibération sur le compte administratif - SERVICE EAU DE BOUVIERES 2023 (N°**

DE_2024_013)

Le conseil municipal, réuni et présidé par Le maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023, dressé par le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0,00	3 217,32	0,00	39 926,02	0,00	43 143,34
Opérations exercice	21 746,02	25 144,12	31 620,21	16 284,06	53 366,23	41 428,18
Total	21 746,02	28 361,44	31 620,21	56 210,08	53 366,23	84 571,52
Résultat de clôture		6 615,42		24 589,87		31 205,29
Restes à réaliser	0,00	0,00	31 000,00	18 810,00	31 000,00	18 810,00
Total cumulé	0,00	6 615,42	31 000,00	43 399,87	31 000,00	50 015,29
Résultat définitif		6 615,42		12 399,87		19 015,29

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le Maire ne prend pas part au vote

Adopté à l'unanimité

- **Délibération pour l'affectation du résultat de fonctionnement - SERVICE EAU DE BOUVIERES 2023 (N° DE_2024_014)**

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - dépense 002)	0,00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - recette 002)	3 217,32
Virement à la section d'investissement (pour mémoire - 021)	0,00
RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT : EXCEDENT	3 398,10
Résultat de fonctionnement cumulé (avec antérieur reporté) au 31/12/2023	6 615,42
A. EXCEDENT AU 31/12/2023	6 615,4

	2
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0,00
Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. - 1068	0,00
Solde disponible affecté comme suit :	
affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0,00
affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - recette 002)	6 615,4 2
B. DEFICIT AU 31/12/2023	0,00
Déficit résiduel à reporter - dépense 002	0,00

Adopté à l'unanimité

- **Délibération sur le budget primitif - SERVICE EAU DE BOUVIERES 2024 (N° DE_2024_015)**

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2024 de la Commune SERVICE EAU DE BOUVIERES,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune SERVICE EAU DE BOUVIERES pour l'année 2024 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 94 271,00 €

En dépenses à la somme de : 94 271,00 €

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	16 069,00 €
014	Atténuations de produits	2 331,00 €
022	Dépenses imprévues	1 200,00 €
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	14 457,00 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		34 057,00 €

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
002	Résultat d'exploitation reporté	6 615,00 €
70	Ventes produits fabriqués, prestations	20 900,00 €
75	Autres produits de gestion courante	518,00 €
77	Produits exceptionnels	6 024,00 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		34 057,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
0	Hors équipement	59 214,00 €
020	Dépenses imprévues	1 000,00 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		60 214,00 €

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
0	Hors équipement	35 625,00 €
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	24 589,00 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		60 214,00 €

Adopté à l'unanimité

4°) Questions diverses et informations

- Le maire informe que l'enveloppe 2024 de subventions du Département de la Drôme est déjà entièrement utilisée. Les dossiers déposés, Bâtiment Paturel et chemin des Sauzets, sont donc reportés en 2025.
Concernant les portes du multiservices, le dossier n'est pas encore déposé mais ce sera bien évidemment la même chose.
- La CCDB a lancé une étude sur le transfert de la compétence eau-assainissement pour un coût d'environ 100 000 €.

- Pour le schéma directeur, une réunion est prévue jeudi. Il reste à terminer la défense incendie.
- Sandra Govin souhaiterait qu'il soit établi un état du coût réel de la passerelle par rapport au budget initial.
- Le maire signale qu'il y a eu plusieurs visites pour la maison Garaix. Une personne doit repasser avec un maçon pour le chiffrage.
- Damien Bompard signale que M. Faust a déposé des plaques d'aluminium dans le caniveau à cause d'infiltration d'eau. Ce n'est pas très esthétique sur le domaine public. De plus, le stationnement devant la chicane est dangereux. Le Maire ira le voir.

Le prochain conseil municipal est fixé au 21 mai.

Philippe REYNAUD
Président de séance

Damien BOMPARD
Secrétaire de séance